



Cycle de conférences

« Échanger pour mieux comprendre »



Actes de la conférence
« Où en est la pensée réformatrice de l'Islam ? »

Casablanca, jeudi 15 juin 2017



FONDATION
Attijariwafa bank

Pôle Édition & Débats

Tous les actes des conférences du Cycle « Échanger pour mieux comprendre »
sont disponibles sur le site institutionnel : www.attijariwafabank.com

Échanger pour mieux
comprendre

ACTES DE LA CONFÉRENCE

Casablanca, jeudi 15 juin 2017

Mot de bienvenue

Mme Wafaâ Guessous, Directeur Général Adjoint du groupe Attijariwafa bank

Introduction et présentation des intervenants

Mme Mouna Kably, Responsable du Pôle Édition & Débats, Fondation Attijariwafa bank

Discussion

Mme Asma Lamrabet, Directrice du Centre d'Études Féminines en Islam

Mme Hanane Harrath, Journaliste - Animatrice à Médi1 TV

Séance de Questions / Réponses

La rencontre en images

Pôle Édition & Débats

Mouna Kably, Responsable

Senam Acolatsé, Chef de Projets

Kenza Lamniji, Chef de Projets



Mot de bienvenue

Mme Wafaâ Guessous

Directeur Général Adjoint, groupe Attijariwafa bank

Honorable assistance, Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle édition du cycle « Échanger pour mieux comprendre » de la Fondation Attijariwafa bank, et Ramadan Mubarak Karim.

Nous avons pris l'habitude de nous retrouver régulièrement, depuis trois ans, au sein de cet espace Actua dédié à l'art et à la culture, pour des rencontres littéraires, avec des hommes et des femmes de lettres qui partagent avec nous leur vision du monde et les fruits de leurs travaux.

Quoi donc de plus naturel en ce mois de piété, de spiritualité et de partage, que de nous pencher sur ces valeurs préconisées par l'Islam, qui nous unissent et qui contribuent à notre cohésion familiale, sociale et culturelle ? Ce mois sacré du Ramadan nous semble en effet un moment idéal pour aller un peu plus en profondeur dans

la réflexion et dans l'introspection, afin de nous enquêter de l'évolution de la pensée islamique, dans un environnement en pleine mutation, pour ne pas dire en ébullition.

Il va sans dire que dans cette effervescence ambiante, la femme a une place de choix à occuper et un rôle déterminant à jouer.

Pour nous aider à mieux comprendre les efforts engagés en matière de réforme de la pensée islamique et d'échanger, en toute sérénité, sur les défis qui se posent à nous dans les prochaines années, la Fondation Attijariwafa bank a choisi d'inviter une dame de talent, une intellectuelle reconnue, que plusieurs pays nous envient car elle est devenue au fil du temps, une figure emblématique du féminisme islamique. Bienvenue à Mme Asma Lamrabet, Directrice du Centre des Études Féminines en Islam à Rabat qui nous fait l'honneur d'être parmi nous ce soir. Auteure de nombreux ouvrages qui prônent la nécessité de se réapproprier le savoir religieux,

Mme Lamrabet pose les jalons d'une « Troisième voie », celle de la conciliation entre la Foi et l'Émancipation.

Cette rencontre qui sera modérée par Mme Hanane Harrath, journaliste à Medi1 TV, s'inscrit dans le sillage de la conférence organisée par la Fondation Attijariwafa bank, en janvier dernier, sur l'héritage d'Ibn Rochd, à travers la présentation du livre de Driss Ksikes, « Au détroit d'Averroès ». Tout comme ce grand humaniste andalou du 12^e siècle, Asma Lamrabet prône un rapport

harmonieux entre Raison et Religion et surtout l'égalité Homme/Femme dans nos sociétés. Elle a consacré de nombreux travaux et publications à « l'Islam et les femmes », en accomplissant un travail minutieux de relecture des textes sacrés dans une perspective féminine.

Je suis certaine que cette rencontre sera, par la force des messages et la richesse des échanges, instructive pour nous tous.

Je vous souhaite une excellente conférence.



Introduction et présentation des intervenants

Mme Mouna Kably

Responsable du Pôle Édition & Débats, Fondation Attijariwafa bank

Mesdames, Messieurs,

Bonsoir et Ramadan Moubarak Kareem à vous tous.

Bienvenue à cette nouvelle édition du cycle « Échanger pour mieux comprendre » que nous organisons au milieu d'œuvres de la collection « Présences africaines dans la collection Attijariwafa bank ».

Au cours de cette soirée conviviale, nous allons découvrir, ou redécouvrir pour certains, le parcours de Mme Asma Lamrabet, Directrice du Centre des Études Féminines en Islam à Rabat pour mieux comprendre son cheminement intellectuel, l'importance de son engagement et la portée de ses travaux.

Médecin de formation, Mme Lamrabet est aujourd'hui l'une des figures emblématiques du féminisme islamique. Native de Rabat, elle a exercé plusieurs années en tant que médecin

bénévole dans des hôpitaux publics en Espagne, au Chili et au Mexique. Mme Lamrabet y découvre alors la théologie catholique de la libération qui l'amène à étudier de près sa propre religion, l'Islam.

De retour au Maroc en 2004, elle crée un groupe de recherche de femmes musulmanes pour développer le dialogue interculturel.

En 2008, elle est nommée Présidente du Groupe international d'études et de réflexion sur les femmes en Islam, basé à Barcelone. Sa mission : favoriser l'émergence d'une nouvelle conscience féministe musulmane.

Mme Lamrabet continue en parallèle de pratiquer en tant que médecin spécialisé dans les maladies du sang à l'hôpital pour enfants de Rabat.

En 2011, elle est nommée Directrice du Centre des Études féminines en Islam au sein de la

Rabita Mohammadia des Oulémas du Maroc. Et elle poursuit un travail de relecture féminine et féministe de l'islam.

Pour rappel, la Rabita Mohammadia des Oulémas du Maroc est une association d'intérêt général créée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI pour promouvoir un islam ouvert et tolérant.

Depuis 2002, Mme Lamrabet a publié de nombreux ouvrages, notamment :

- « Musulmane tout simplement »
- « Aïcha, épouse du Prophète ou l'islam au féminin ».

En 2013, elle reçoit le prix en Sciences Sociales décerné par l'Organisation de la Femme arabe pour son livre « Femmes et hommes dans le Coran : quelle égalité ? »

Et plus récemment :

- « Croyantes et féministes, un autre regard sur les religions » aux éditions La Croisée des Chemins, paru en 2016 ;
- « Islam et femmes. Les questions qui fâchent » aux éditions En toutes lettres en 2017 dont un exemplaire vous sera offert par la Fondation Attijariwafa bank à la fin de notre conférence.

Pour interagir avec Mme Asma Lamrabet, nous avons le plaisir de recevoir une jeune journaliste,

Mme Hanane Harrath. Diplômée en Histoire, Hanane Harrath est lauréate de Sciences Po Paris (avec une spécialisation en politique du monde arabe). En France, elle a collaboré avec la presse écrite, puis avec TV5 Monde et la SNRT.

Installée au Maroc, elle est aujourd'hui Rédactrice en chef et animatrice de deux émissions sur Medi1 TV : l'émission quotidienne, « L'invité de la matinale » et un débat hebdomadaire sur l'actualité nationale et internationale : « Le Débrief ».

Elle présente également la nouvelle tranche d'informations quotidienne de la chaîne, « Afrique Soir ».

Bienvenue à nos deux invitées.

Je suis certaine que cette passionnante discussion vous donnera envie de lire la dernière publication de Mme Lamrabet, « Islam et femmes. Les questions qui fâchent ».

Avant de céder la parole à nos invitées, je voudrais vous préciser que l'intégralité de cet échange sera retranscrite et disponible sur le site institutionnel de la banque www.attijariwafabank.ma.

Je vous souhaite une excellente conférence. Hanane, à toi la parole.



Mme Hanane Harrath Journaliste - Animatrice à Médi1 TV

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous ce soir. Je tiens à remercier la Fondation Attijariwafa bank de m'avoir proposé l'animation de cette conférence qui nous permettra de découvrir ou d'approfondir les travaux d'Asma Lamrabet.

J'ai découvert cette auteure, il y a dix ans en France, à travers son livre « Le Coran et les femmes, une lecture de libération ». Ce livre m'a offert une bouffée d'oxygène dans une société occidentale qui questionne en permanence ma liberté vis-à-vis de ma religion et de ma culture. Les travaux de Mme Lamrabet m'ont ainsi permis une véritable prise de conscience et de confiance. Avec la rigueur de sa réflexion

et de sa pédagogie, Asma Lamrabet ouvre de nouvelles voies d'émancipation, différentes des deux modèles auxquels la femme arabe est actuellement soumise : celui de la femme arabe musulmane totalement libérée ou celui de la femme voilée totalement soumise.

Ce soir, nous aborderons la problématique de la réforme dans l'Islam. D'ailleurs, le mot "aujourd'hui" contenu dans le titre de la conférence est d'une grande importance. Il insinue que l'Islam a déjà connu une période de réforme. Pouvez-vous, Mme Lamrabet, revenir sur l'histoire du réformisme islamique pour planter le décor de ce débat ?



Mme Asma Lamrabet

Directrice du Centre d'Études Féminines en Islam

Je voudrais tout d'abord souhaiter Ramadan Mubarak Karim à tous. Je remercie la Fondation Attijariwafa bank de m'honorer à travers cette invitation. Je suis donc ravie de partager ce moment avec vous.

L'historique du réformisme dans l'Islam est très ancien. Mais, malgré sa longue histoire, l'évocation du réformisme musulman fait généralement penser au mouvement « Nahda » (Renaissance) de la fin du 19^e et début du 20^e siècle, avec ses figures emblématiques que sont Jamal al-Din al-Afghani et Mohamed Abdou. Or, le réformisme musulman est inhérent à l'Islam et à la naissance même de cette religion.

J'aimerais, avant d'entrer dans les détails de cet historique, définir certains concepts importants. D'abord, « réformer », qui veut également dire « reconstruire », est antinomique avec la révolution. Réformer, c'est reconstruire de manière progressive. De fait, la réforme essaie de lutter contre un certain conservatisme. D'ailleurs, toutes les idéologies et toutes les religions ont

connu leurs vagues de réformes. La réforme est, elle-même, inhérente à la civilisation humaine.

Il en est de même de l'Islam, dont le mot arabe équivalent au verbe « réformer » est « Attajdid ». Le réformisme est aussi inhérent à l'Islam parce que cette religion représente la continuité des autres messages monothéistes auxquels elle apporte des réformes. Il existait donc une éthique religieuse que le Prophète a prolongée.

La réforme s'opère donc dans la compréhension de la religion existante, et non dans la recherche d'une nouvelle. Ce qui démontre que la réforme doit être inhérente à la religion pour que celle-ci reste vivante et dynamique. De nombreux principes et faits historiques, datant du vivant du Prophète, nous poussent, nous musulmans du 21^e siècle, à repenser et à renouveler notre compréhension de l'Islam. Cette démarche doit être menée malgré les voix qui refusent ce renouveau.

Aussi, l'histoire de l'Islam est parsemée d'une pluralité de lectures. D'ailleurs, après le décès

du Prophète, l'un de ses compagnons, Omar Ibn Al-Khattâb, a conduit de nombreuses réformes. La plus connue concerne l'abrogation de l'amputation des voleurs, alors que cette sentence est inscrite dans le Coran. Ce qui montre encore que les musulmans ont été plus audacieux dans la réforme de l'Islam durant les premiers siècles de cette religion qu'ils ne le sont aujourd'hui.

En outre, la codification des lois islamiques à partir du 8^e ou 9^e siècle constitue également une sorte de réforme. Il était opportun d'encadrer l'interprétation des textes.

Puis, l'apparition des "Mu'tazila" au 8^e siècle viendra enrichir le réformisme musulman. La théologie Mu'tazilite propose en effet une réforme qui pose la "raison" comme clé fondamentale de l'interprétation religieuse. Leur démarche a eu pour mérite de bousculer tous les conservateurs de l'époque.

Aussi, l'interprétation du Coran va révéler le caractère conjoncturel de certains versets qui apportaient une réponse précise à des situations particulières de leur époque. Ces versets n'étant pas intemporels, il était donc nécessaire de rechercher les causes de leur révélation afin d'en comprendre la finalité. Et chaque fois que l'interprétation du Coran n'apportait pas de réponse concrète à une réalité sociale, il était permis de rechercher cette réponse au-delà du texte. C'est la doctrine défendue à travers "Al Maqassid Chariaâ" dès le 12^e siècle. La quête de l'esprit ou de la finalité du texte a toujours constitué le socle des interprétations de cette doctrine. Mais malgré son effort important dans l'exégèse, cette réforme des sciences islamiques a été marginalisée entre le 13^e siècle et la fin du 19^e siècle.

Par ailleurs, la période andalouse fut un moment extraordinaire du réformisme musulman, marqué

par des échanges interculturels intenses entre les trois religions monothéistes et l'influence de la philosophie grecque.

Mais le 14^e siècle marque le début de la décadence du réformisme musulman. Les nouvelles approches sont progressivement abandonnées ; la pensée islamique se sclérose et entre dans une période de mimétisme des Anciens.

Cette période de vide dans la pensée islamique que l'historien Abdellah Laroui nomme "la léthargie historique", s'étend du 14^e siècle à la fin du 19^e siècle et trouvera son terme dans la naissance du mouvement Nahda.

L'approche novatrice de Nahda est basée sur la critique. Les figures de ce mouvement ont initié et instauré une véritable critique de la pensée islamique et de l'interprétation du discours religieux. Cette démarche leur a permis de lutter contre le mimétisme religieux afin d'introduire du renouveau dans la pensée islamique. De fait, l'un des principaux challenges de Jamal al-Din al-Afghani et Mohamed Abdou fut de concilier modernité et enracinement dans une tradition religieuse revivifiée, notamment durant une période marquée par la colonisation.

Ces différents mouvements démontrent la diversité des courants qui ont parcouru la pensée islamique. D'ailleurs, depuis la mort du Prophète, la pensée islamique a toujours compté deux grandes tendances. Celle, littéraliste et traditionaliste, qui récuse toute interprétation des textes. Omar Ibn-Khattâb est l'initiateur de cette école de pensée. Puis, une seconde tendance, fondée par Ibn Abbas, qui encourage l'effort d'interprétation personnelle et la critique de la tradition. Cette école a produit de grands exégètes tels qu'Al-Ghazi, Azam Achaari, El Qortobi, etc.

« Les musulmans ont été beaucoup plus audacieux dans la réforme de l'Islam durant les premiers siècles de cette religion qu'ils ne le sont aujourd'hui »

Aujourd'hui, nous pouvons distinguer trois grandes tendances dans la pensée islamique :

- les "Traditionnalistes", qui tiennent toujours à une lecture littéraliste des textes et refusent tout effort d'interprétation. Cette tendance est aujourd'hui représentée par le wahhabisme et le salafisme, et reste majoritaire dans le monde musulman ;
- la tendance "historico-critique" des Orientalistes née au 19^e siècle. Cette école estime que le Coran est un texte parmi d'autres et doit être soumis à une étude historico-critique. Cette approche analytique, adoptée pour la Bible, désacralise de fait le Coran ;

- entre ces deux tendances, émerge une voie médiane dans laquelle je m'inscris, et qui estime qu'il est possible de critiquer la tradition islamique sans porter atteinte à la sacralité de la parole révélée. Cette école des réformistes demeure encore très minoritaire aujourd'hui.

Pour ma part, je revendique une posture de croyante et j'estime que l'apport de la foi et de l'irrationnel doit être pris en compte dans l'interprétation. Il n'y a donc aucune incompatibilité entre un travail d'analyse historico-critique de la tradition islamique (Coran, hadiths) et la conviction que le Coran est la parole révélée.

Mme Hanane Harrath

Merci pour ce rappel historique très riche en détails. Toutefois, "réformer l'Islam" requiert une précision sémantique sur la méthode à adopter pour conduire cette réforme. Que veut donc concrètement dire le mot "réformer" ?

Aussi, l'Islam est composé du Coran, des textes de la tradition, mais également de l'ensemble du corpus d'interprétations à la fois mystique, philosophique et politique. La réforme est-elle alors une remise en perspective historique d'une partie ou de l'ensemble des textes de la tradition islamique ?

Mme Asma Lamrabet

Il est en effet nécessaire de clarifier les concepts auxquels l'on recourt en Islam, car il existe une grande confusion entre les différentes notions que sont la Chariaâ (la loi islamique), le Hadith (recueil des actes et paroles du Prophète et de ses compagnons), le Fiqh (la jurisprudence islamique) et le tafsîr (commentaire du coran). La Chariaâ constitue l'éthique du Coran et le Fiqh est l'interprétation du texte. D'autres sciences sont liées à l'interprétation des Hadiths.

Mais la réforme en Islam concerne l'interprétation des textes de la pensée islamique. Cette interprétation est réalisée à travers de nouveaux outils issus des sciences sociales, de l'histoire, de l'anthropologie et de la sociologie, pour essayer de rendre compatibles l'interprétation du texte et nos réalités sociales d'aujourd'hui.

Mme Hanane Harrath

Merci pour cette clarification. Vous revendiquez une posture de croyante, mais cette posture est-elle issue de la science, de la théologie, du féminisme ou comporte-t-elle l'ensemble de ces éléments ?

Mme Asma Lamrabet

Ma posture comporte tous ces aspects. Il est possible d'adopter une posture scientifique, académique et critique vis-à-vis de la tradition, tout en s'inscrivant dans une croyance sincère en l'Islam. D'ailleurs, tout le travail d'Ibn Rochd a consisté à démontrer cette compatibilité entre la sagesse de la philosophie universelle et la

vérité révélée. J'essaie donc de travailler sur les textes et les interprétations religieuses, à partir d'une perspective féministe et réformatrice, tout en consacrant la sacralité du Coran. L'objectif principal de ce travail de recherche est de découvrir la finalité du texte.

Mme Hanane Harrath

Avant d'aborder spécifiquement votre approche de travail, pourriez-vous nous expliquer ce qu'est le féminisme islamique, les conditions de son émergence et ses grands objectifs ? Mais surtout, comment ce mouvement s'inscrit-il dans le réformisme musulman contemporain ?

Mme Asma Lamrabet

D'abord, j'aimerais préciser que le féminisme est un concept polémique dans le monde entier. Il présente une apparence péjorative aux yeux d'un grand nombre de personnes ; ce qui provoque d'emblée son rejet.

Pourtant, le concept de féminisme a été théorisé en Occident, à la fin du 19^e et début 20^e siècle, durant la période d'industrialisation et de l'entrée des femmes dans le monde du travail. Fondamentalement, le féminisme signifie une prise de conscience des femmes de la discrimination et de l'injustice dont elles font l'objet. Cette situation d'injustice et de discrimination

vis-à-vis des femmes existe depuis la nuit des temps, dans toutes les idéologies, les philosophies et les religions. Le féminisme théorise donc la prise de conscience des femmes et leur lutte contre cette discrimination.

Malgré sa théorisation en Occident, le principe-même du féminisme a toujours existé dans toutes les cultures et sociétés du monde. De nombreux mouvements de femmes font partie intégrante de la marche des sociétés. Mais, du fait de sa théorisation en Europe, le féminisme a été perçu dans les pays arabo-musulmans comme une volonté de leur imposer des modèles de pensée étrangers.



De plus, le féminisme a souvent projeté cette image d'une lutte des femmes contre le religieux ; ce qui n'est pas le cas. Dans l'histoire du féminisme occidental, de nombreuses femmes croyantes chrétiennes ont mené une lutte féministe contre la discrimination imposée par l'église. Ce qui confirme que leur lutte n'était pas dirigée contre le message spirituel du Christianisme mais contre sa hiérarchie (le Clergé).

L'autre appréhension négative distillée sur le féminisme est la lutte des femmes contre les hommes. En réalité, le féminisme combat toutes les discriminations imposées par la société. C'est en définitif une lutte des femmes pour les droits humains, quel que soit le genre. Il ne faut pas oublier que les femmes constituent le socle de la famille et de la société. Mon engagement féministe s'inscrit dans cette démarche de défense des droits humains.

En outre, il existe une profonde confusion entre les modèles et les principes du féminisme qu'il convient de clarifier. Le féminisme, dans ses

principes universels, défend l'égalité en droit entre les femmes et les hommes. C'est une revendication légitime que le Maroc a d'ailleurs inscrite dans la Constitution de 2011. Notre pays lutte pour l'instauration de cette égalité. Le féminisme lutte également pour l'autonomie, l'émancipation et la dignité humaine des femmes. Ces principes revendiqués par le féminisme sont des principes universels.

En revanche, les modèles de féminisme sont, quant à eux, différents d'une culture à l'autre, d'une société à l'autre. Même le modèle occidental, qui pourrait paraître homogène, ne l'est pas en réalité. Il comporte des particularismes français, belge, etc. Puis, à l'intérieur de chaque particularisme, il peut exister une flopée de courants. Malheureusement, le féminisme islamique est aujourd'hui le seul qui concentre les critiques.

Pour retrouver l'origine du féminisme musulman, il faut à mon avis remonter à Aïcha, troisième épouse du Prophète. Elle avait lutté, à son époque, contre toutes les formes de discriminations.

Aïcha a critiqué, dans ses travaux, pas moins de 20 hadiths ; mais ses critiques ont été, depuis lors, occultées. Seul l'imam Az-Zarkashi a remis en valeur les travaux d'Aïcha.

D'autre part, Aïcha a été la seule femme Mufti dans l'histoire de l'islam, à Médine, avec 6 autres compagnons du Prophète.

Et sa grande notoriété dans les sciences islamiques et politiques ne peut être remise en cause. Elle démontre ainsi qu'il est possible de prôner un féminisme qui prend racine dans la tradition. C'est la tendance que revendiquent aujourd'hui certains mouvements dans le monde musulman.

Enfin, la dénomination "féminisme islamique" n'est apparue que très tard, dans les années 90, en Iran. Mais le féminisme existait déjà dans le Maghreb bien avant cette période. En Égypte, Huda Sharawi avait ouvertement critiqué le voile. Au Maroc, de nombreuses femmes ont participé à la lutte de libération contre le colonisateur. Puis, dans les années 60 et 70, des féministes de gauche ont lutté pour une réforme du Code de la famille. Cette lutte a abouti en 2004 au nouveau Code de la famille.

Pour Ziba Mir-Hosseini, grande académicienne anglo-iranienne, le féminisme musulman est « la fille illégitime de l'Islam politique ».

En réalité, le féminisme musulman est né pour contrer la naissance de l'Islam politique, la diffusion du wahhabisme et de l'Islam politique des Frères musulmans dans les pays arabes.

Cette réaction s'est appuyée sur les textes religieux visant à déconstruire l'Islam politique prôné par ces courants. Le féminisme islamique a donc débuté en Iran, avant de s'étendre aux autres pays. Et la légitimité des travaux de ces pionnières du féminisme musulman repose sur la qualité de leurs études théologiques qui leur ont fourni l'argumentaire nécessaire pour contrer le discours religieux discriminatoire de certaines institutions religieuses.

« Les modèles de féminisme diffèrent d'une culture à l'autre et d'une société à l'autre. Même le modèle occidental, qui à priori paraît homogène, comporte de multiples particularismes couvrant eux-mêmes de nombreux courants »

Paradoxalement, ce féminisme islamo-musulman est bien plus médiatisé en Occident, en Indonésie et en Malaisie que dans les pays arabes. Le travail des féministes musulmanes reste encore marginalisé dans leurs pays et leurs écrits n'arrivent pas à percer au sein de leurs sociétés.

Enfin, la tendance réformiste de l'Islam doit, elle-même, être soumise à la critique. Les grands penseurs de ce courant n'ont pas véritablement travaillé la question des femmes. Celle-ci a toujours été reléguée au second plan. Il appartient donc aux femmes de reprendre ces questions à leur propre compte.

Mme Hanane Harrath

La méthode de ces féministes islamiques tente de soustraire l'interprétation du Coran, des textes et de la tradition, à la seule interprétation des hommes qui, elle, irait à l'encontre des droits des femmes. Toutefois, il faut préciser que l'histoire du réformisme musulman a compté des exégètes musulmans hommes qui ont plaidé en faveur des droits des femmes, notamment en Égypte et en Tunisie.

Aujourd'hui, quels principes défend la méthode exégétique des féministes islamiques ? Et quelles pistes leur méthode interprétative peut-elle ouvrir en faveur des droits des femmes ?

Mme Asma Lamrabet

Le principal axe de travail des féministes islamiques consiste à démontrer le décalage important qui existe entre le message que prône le Coran et celui diffusé par les exégètes, surtout le Fiqh. Dans ce cadre, elles soumettent toutes les interprétations traditionnalistes à la critique et se basent sur les versets coraniques afin de relever les écarts avec le texte sacré, notamment sur la question des femmes.

Vous avez également raison de mentionner l'importance du rôle de ces réformistes musulmans hommes qui ont travaillé sur la question des femmes tels que Tahar Ben Achour et Tahar Haddad en Tunisie, Nasr Abû Zayd en Égypte. Leur méthode a également consisté à démontrer chaque interprétation en révélant leur antinomie aux textes du Coran.

Quelques exemples pour illustrer ce propos. D'abord, la création subalterne des femmes, à partir d'une côte de l'homme. À mon sens, cette lecture très répandue de l'Histoire constitue le principe de base de la misogynie universelle dans les religions. Et les travaux des réformistes musulmans récusent cette interprétation de la

Création. Dans le Coran, la Création est égalitaire, et la notion d'Eve n'existe pas dans le texte sacré. Ce travail de réinterprétation est très important car cette idée de création subalterne est à l'origine de toutes les discriminations contenues dans la jurisprudence islamique, la législation, etc. vis-à-vis des femmes.

Aussi, Al Qiwama (prise en charge financière), surnommée "l'ADN du patriarcat religieux", fait l'objet d'un autre verset dont l'interprétation a conféré aux hommes, une supériorité d'ordre divin sur les femmes. Or, toutes les études ont prouvé que ce verset avait pour vocation de constater une réalité. Al Qiwama signifie la prise en charge financière ; une situation courante à cette époque où les hommes prenaient en charge les femmes. C'était donc une question de "Taklif" (responsabilité) et non de "Tachrif" (honneur) comme les interprétations de l'époque l'ont instituée. Malheureusement, l'enseignement d'Al Qiwama reste toujours discriminatoire de nos jours. Les études islamiques s'appuient encore sur une interprétation dévalorisante de la femme, en totale contradiction avec l'éthique de l'Islam et le texte du Coran.



Mme Hanane Harrath

L'approche adoptée par certains féministes, y compris vous-même, met souvent en exergue la part importante de l'éthique par rapport au juridique dans le Coran. Or, la jurisprudence islamique s'appuie essentiellement sur le juridique. Comment la méthodologie féministe arrive-t-elle à changer de base dans ses travaux d'interprétation ?

Mme Asma Lamrabet

Ma méthodologie de travail repose sur une série de démarches que j'exposerai en quelques points. Il faut poser, comme postulat, que la question de la femme dans l'Islam ne peut plus être abordée à partir de versets isolés. Il faut une lecture holistique qui respecte la cohésion globale du texte. D'ailleurs, les Traditionnalistes musulmans consacrent également cette lecture holistique du texte. À partir de cette démarche traditionnelle des théologiens musulmans, je propose trois types de lectures :

- premièrement, une lecture globale du Coran pour en respecter la cohésion ;
- ensuite, une lecture contextuelle (Ijtihad) des textes qui peuvent paraître contradictoires par rapport à la réalité sociale d'aujourd'hui. Ces textes doivent être soumis à la raison critique ;

- enfin, une lecture finaliste (Maqassidien) qui comporte trois dimensions très importantes pour notre réalité sociale moderne : la levée de toute contrainte, l'application de la justice et la recherche de l'utilité. Cette lecture s'intéresse donc en priorité aux finalités de chaque texte.

En soumettant chaque texte à ces trois lectures (holistique, contextuelle et finaliste), l'on découvre quatre grandes dimensions dans le Coran :

- la première, l'éthique universelle, représente 90 % du Coran. La libération de toute idolâtrie, de tout pouvoir politique et matériel rentre dans cette dimension éthique. En outre, le Coran prescrit et ordonne la justice, l'équité, le respect de la diversité humaine. Ce sont toutes ces valeurs éthiques qui fondent la dimension

intemporelle et éternelle du Coran ;

- ensuite, la dimension humaniste, qui comporte un concept essentiel : Al Insane (l'humain). Ce concept transcende le genre féminin et masculin, mais reste encore à explorer ;
- puis, une dimension conceptuelle égalitariste sur la question des femmes. Dans la relation homme/femme, les concepts utilisés par le Coran sont de nature égalitaire. À titre d'exemple, le Coran ne réserve pas le Califat uniquement aux hommes, mais prône la participation des hommes et des femmes à l'édification de la civilisation humaine. En définitif, le Coran retient comme seul critère d'évaluation des êtres humains, l'intégrité morale (Attaqwa). Aussi, le concept du bien commun (Al Maârrouf) revient à de nombreuses reprises dans le Coran, notamment pour ce qui concerne la relation homme/femme. Dans ce sens, le Coran décrit le mariage comme un contrat lourd de sens. Ces exemples démontrent que cette dimension conceptuelle égalitaire est inscrite dans le texte sacré. Cependant, celle-ci a été marginalisée, au profit d'interprétations issues de la construction socio-humaine, culturelle et patriarcale des théologiens de cette époque ;

- enfin, une dimension socio-conjoncturelle. Celle-ci est caractérisée par l'interprétation des 6 versets problématiques qui ont forgé la réputation de l'Islam dans le monde. Ces versets concernent l'héritage, Al Qiwama, le voile, le divorce, etc. La lecture traditionnaliste de ces 6 versets a ignoré les dimensions éthique, universelle, humaniste et égalitaire, ne conservant que la dimension socio-conjoncturelle. Certes, ces versets ne sont pas d'une clarté absolue et peuvent paraître discriminatoires et injustes lorsqu'ils sont pris de manière isolée, sortis de leur contexte. En revanche, ils doivent être lus à l'aune de toutes les autres dimensions pour comprendre leur portée contextuelle. Et la justice constituait, in fine, leur finalité.

En définitive, ma méthodologie se base sur une double lecture : celle de l'esprit du texte, puis une deuxième lecture qui prend en compte les réponses données par le Coran au regard des contextes de l'époque. À ce titre, l'approche historico-critique est très importante car la connaissance de l'histoire de la Révélation nous permet de comprendre les versets qui paraissent ambigus.

Mme Hanane Harrath

Vous évoquez tout à l'heure cet Islam identitaire, de plus en plus fermé à la critique et à l'interprétation. Pensez-vous que votre méthodologie de travail trouve un écho au sein de ce courant majoritaire ? Aussi, cette démarche basée sur le Coran et la Tradition ne risque-t-elle pas de renforcer cet Islam identitaire ?

Mme Asma Lamrabet

Je commencerai d'abord par répondre à la deuxième question. En effet, la crainte du renforcement de l'Islam identitaire est parfaitement légitime. Mais je ne crois pas que notre démarche produira cet effet. Au contraire, l'approche réformatrice est essentielle et nécessaire pour l'Islam. Et elle est encore plus nécessaire devant l'impasse herméneutique, voire l'impasse de sens dans laquelle se trouvent les Musulmans aujourd'hui.

Nombre de nos jeunes concitoyens sont perdus dans le flot de notions qu'ils reçoivent sur l'Islam et la sommation qui leur est faite de choisir entre un Islam hallal et un Islam haram. C'est pour ces raisons que cette approche est fondamentale pour revivifier l'Islam.

Aussi, le socle identitaire de nombreux pays, y compris le Maroc, reste l'Islam. De fait, réformer

l'Islam ainsi que notre approche religieuse revient à réformer la société, dans un espace politique et démocratique. La démocratie, avec l'octroi de plus de libertés, consolidera l'Islam dans notre société.

Enfin, il faut noter que la voix du réformisme musulman était inaudible il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui, malgré un retour en force du rigorisme religieux, de l'hyper-conservatisme et malgré la dichotomie évidente dans notre approche du religieux, il existe une lueur d'espoir

portée par des questionnements légitimes sur des sujets qui étaient, encore peu, tabous. Il en est ainsi de la question de l'héritage qui est entrée dans le débat public dans notre pays, de la liberté de conviction et de l'apostasie que le Conseil des Oulémas a récemment corrigée en expliquant que la peine d'apostasie ne s'appliquait qu'à la trahison politique, et non à la dimension personnelle. Ces différentes bouffées d'oxygène constituent une lueur d'espoir pour un renouveau du réformisme musulman.

Mme Hanane Harrath

Merci Mme Lamrabet d'avoir répondu à toutes ces questions. Nous allons maintenant donner la parole à l'assistance pour ses questions.

Séance de questions/réponses

Question d'un participant

Que pensez-vous de ces femmes, généralement cultivées, qui défendent des idées archaïques et qui, selon moi, empêchent le courant féministe d'avancer ?



Réponse de Mme Lamrabet

Généralement, ces idées leur ont été transmises à travers l'éducation qu'elles ont reçue. Certaines d'entre elles n'ont pas eu d'autre choix qu'une éducation prônant la valorisation de l'homme. De plus, cette valorisation est d'ordre divin. Or l'on ne discute pas l'ordre divin.

Il existe un phénomène étudié dans les sciences des religions, qui est « la vulnérabilité des femmes au Sacré ». Il apparaît que les femmes sont beaucoup plus culpabilisées que les hommes quant aux lois religieuses. Elles vont alors essayer de se prouver à elles-mêmes qu'elles sont dans la juste voie et feront en sorte de respecter ces lois, car pour elles, il s'agit d'un acte de piété.

Il ne faut pas juger ces femmes, mais les prêcheurs, ces prédicateurs qui interviennent dans les mass média et qui endoctrinent ces femmes en les convaincant qu'elles sont des êtres fragiles alors qu'aucun texte sacré ne vient le confirmer.

Ce discours religieux engendre une peur et une culpabilité et poussent les femmes à se conformer à une prétendue prescription divine, même si cela ne leur paraît pas juste.

C'est donc le rôle des institutions religieuses et des théologiens de déconstruire ce discours qui fait du mal à notre société pour adopter une vision moderniste.

Question de Mme Touria Barradi Professeure universitaire

Je tiens tout d'abord à remercier les organisateurs pour ce moment de spiritualité et d'échange.

Je voudrais savoir pourquoi a-t-on mis dans les 6 versets « qui fâchent », d'une part la polygamie et d'autre part « Al Qiwama » (le pouvoir du chef de famille qui prend en charge financièrement la famille), dans la mesure où, dans le même verset, il est clairement spécifié que l'homme



se doit d'apporter un traitement égalitaire et juste, à toutes ses épouses? Ce qui relève du défi quasiment impossible à réaliser.

D'autre part, dans le verset consacré à « Al Qiwama », il est dit que les hommes détiennent l'autorité et le pouvoir du fait de la prise en charge financière du foyer. Or, de nos jours, au vu du nombre de foyers pris en charge par des femmes, cela n'est plus justifié. Bon nombre de femmes veuves, divorcées, abandonnées ou encore jeunes filles, prennent en charge leurs familles. À ce titre, l'autorité ne revient plus uniquement aux hommes.

Réponse de Mme Lamrabet

Nous sommes parfaitement d'accord. Je les ai classés parmi les versets qui fâchent car leur compréhension et leur interprétation est toujours une entrave à l'égalité.

Pour les savants traditionnalistes, le principe de « Moussawate » (Égalité) n'existe pas. De ce fait, Al Qiwama rime avec inégalité, et l'homme bénéficie de prépondérances dans tous les domaines, y compris la polygamie.

Or, à la relecture de ces versets, l'on relève des conditions majeures à remplir, sans lesquelles il n'est plus question de bénéficier de certains droits. La polygamie en fait partie et elle ne devient un droit que si le principe de traitement égalitaire des épouses est respecté. Autrement, la monogamie demeure la norme.

Je cite l'exemple de Mohammed Abdou qui, lors de sa « Nahda » (mouvement de Renaissance arabe moderne, à la fois littéraire, politique, culturel et religieux), a demandé au Président de la république égyptienne d'abolir la polygamie. Il en est de même pour Allal El Fassi dans son autocritique datant des années 50. Or, lorsque l'on aborde aujourd'hui cette même question, nous sommes apostasiés!

Quant à la « Qiwama », elle résulte d'un constat d'une époque donnée, durant laquelle les hommes

prenaient systématiquement en charge les femmes sur le plan financier. Aujourd'hui, cette caractéristique sociale n'est plus d'actualité. En effet, comme vous l'avez dit, 18,5 % des foyers sont pris en charge par des femmes, et ces femmes sont des « Qawamates ».

Je reviens à Mohammed Abdou qui a dit: « celui qui prend en charge sa famille, que ce soit un homme ou une femme, détient la Qiwama ». De ce fait, cette notion renvoie davantage à un partage des tâches, plutôt qu'à une suprématie.

De ce fait, le code de la famille a abrogé, en 2004, la notion de Chef de famille, en instaurant la notion de « co-responsabilité », par référence à un verset coranique qui stipule: « les musulmans et musulmanes sont responsables les uns des autres ». Il faut rappeler que cette notion de « Chef de famille » avait été renforcée par le Code Napoléonien lors du Protectorat.

Dans nos manuels scolaires et universitaires, encore aujourd'hui, cette notion de Moussawates est inexistante, et la suprématie des hommes, qui ont le droit à la double part de l'héritage, à la polygamie, aux hautes fonctions politiques, continue d'être inculquée aux jeunes, au Maroc et ailleurs.

Question d'un participant

J'aurai une question sociale à vous poser : de nos jours, les adeptes de l'Islam ne cessent d'augmenter, les mosquées ne cessent de se remplir, les femmes sont de plus en plus voilées et les hommes barbus ; tout le monde se réclame de l'Islam. Mais pour autant, notre comportement civique ne s'est pas amélioré. Comment expliquez-vous ce phénomène social ?



Réponse de Mme Lamrabet

Quand je dis que je suis croyante, je crois à la liberté de choix entre toutes les autres religions. Je suis convaincue que la diversité religieuse est un choix incontournable. Pour vivre dans une société démocratique, nous ne devons pas vivre dans une société de croyants, mais de citoyens. Et parmi les citoyens, nous trouvons des croyants et des athées.

La relecture du Coran selon cette vision réformiste et éthique, m'a complètement convaincue que la liberté de foi est essentielle, voire primordiale. Ce qui m'importe le plus c'est la justice sociale, le pluralisme socio-égalitaire. Je vous rassure, cette posture de croyante que je revendique n'est pas antinomique avec la notion de liberté de foi.

Or, dans notre société, il y a une dichotomie entre Al Akhlaq (l'éthique, le civisme) et les valeurs religieuses. Le religieux est supposé donner

du sens (morale, éthique). Or, cela constitue justement notre grande faiblesse aujourd'hui. Avec la décadence du monde arabo-musulman et la montée du rigorisme religieux, d'importants dégâts ont été provoqués. L'espace a été occupé par la doctrine Wahhabite gratuitement disséminée à grande échelle, qui prône une hypertrophie des « Ibadates » (cultes). Le reste importe peu. Le domaine des « Mouamalates » (éthique) a été complètement abandonné alors qu'il est très important.

En réalité, le respect des cultes est une affaire entre Dieu et le croyant. Le plus important aux yeux du Divin, est de tenir compte de l'autre et de le respecter. Le message du Coran est avant tout d'ordre éthique. Malheureusement, ce volet est occulté dans l'enseignement des jeunes et moins jeunes et l'on continue d'hypertrophier le volet cultuel.

Mme Hanane Harrath Modératrice

Je vous propose de rassembler les trois dernières questions et Mme Lamrabet livrera une réponse collective.

Question de Mme Nouria Bennouna

À propos de justice, le Coran dit « Lan taadilou » dans ce cas, pourquoi la polygamie est-elle permise ?



Question de Mme Soumaya Nouamane Guessous Sociologue

Merci Asma pour la qualité de ton intervention. Je voudrais échanger avec toi quelques idées. Depuis les années 80, j'essaie de déconstruire les interprétations erronées du Coran et du Hadith. En 1992, j'ai publié un travail sur l'héritage dont la traduction en arabe avait provoqué un tollé parce qu'une femme a osé toucher à la religion. Cela n'avait jamais été le cas auparavant car les femmes n'avaient pas accès aux textes.



À la fin des années 90, j'ai publié un travail sur la problématique liée à l'incapacité des femmes à témoigner. Lorsque j'ai interrogé le Coran, je me suis rendue compte que la femme n'avait pas le droit de témoigner. Lorsqu'il s'agit d'un acte commercial, il est demandé la présence de deux femmes au lieu d'une seule.

La femme n'a pas droit au testament. « La wassiyat lil ouarite ». Tout le monde l'invoque, pourtant cela n'est pas inscrit dans le Coran. Il fait l'objet d'un Hadith que l'on peut parfaitement déconstruire.

Concernant la capacité d'apporter un témoignage, je voudrais attirer votre attention que cette séance a été ouverte par une Directrice Générale Adjointe d'un grand groupe bancaire. Rendez-vous compte que si elle quitte la banque, elle n'a pas le droit de témoigner, sauf dans une affaire de crime ! Imaginez une femme juge qui statue dans un tribunal, en dehors de son lieu de travail, sa parole n'a pas de valeur.

Alors ma première question : que peut-on faire aujourd'hui ? Peut-on travailler sur un seul axe ? Doit-on toutes travailler en synergie, sur un axe comme Al Ouassiya, le testament et le témoignage des femmes, pour rétablir l'égalité, la justice, pour retrouver notre dignité et surtout pour revenir à la justesse du texte sacré ?

J'ai une autre question rapide à vous poser : pour que je puisse être écoutée, j'ai dû chercher dans les textes coraniques et les hadiths, mais je ne suis pas arrivée à trouver de réponse à ma question et j'espère que vous allez éclairer ma lanterne : que nous promet Dieu au paradis, à nous les femmes ?

Question de M. Najib Senhadji Entrepreneur

Je reviens sur ce que disait Mme Asma Lamrabet par rapport au réformisme de l'Islam et au féminisme sur lequel vous insistez. Je voudrais partager avec vous une réflexion : cette quête de réforme existe depuis de nombreux siècles et nous savons ce qu'il est advenu de certains penseurs ou philosophes qui ont tenu le même discours que celui de ce soir.



Alors, quand va-t-on agir car, pour l'heure, nous ne faisons que parler et parfois, écrire ? Quand va-t-on réaliser notre propre évolution ? Sachant que personnellement, j'ai l'impression que nous ne nous dirigeons pas vers la réforme, mais bien au contraire, nous reculons. J'ai plus de 60 ans et le Maroc que j'ai connu étant jeune n'a strictement rien à voir avec le Maroc d'aujourd'hui. Depuis le début du 21^e siècle, nous avons tendance plutôt à reculer ! Et le discours dominant dans les mass médias (TV, radio, digital) prône exactement le contraire de ce qui est dit ce soir. Alors comment allons-nous nous en sortir ?

Question de M. Abdellatif Fekak Directeur de recherche à l'ISCAE

Je vous remercie Mme Lamrabet pour ce feu d'artifice avec plein d'idées nouvelles instructives. Mais le discours religieux n'est pas à l'abri des interrogations épistémologiques. Le monde arabe est tellement diversifié car, en l'absence de « pape », toute réforme est pratiquement impossible. Dans le discours religieux, nous avons différentes interprétations et quand nous faisons Al'Ijtihad, l'interprétation change en fonction du temps et de l'espace. C'est ce qui faisait dire à



Jacques Bercque, Orientaliste, membre du Collège de France : « L'islam est une religion paradoxale. »

Donc, lorsque vous parlez de réforme, je veux bien vous suivre. Mais une réforme est envisageable avec un État de droit, et non avec un État de passe-droits et de Chariâa. La réforme est menée avec un État de loi et non un État de foi car quand le cœur y est, la raison ne peut pas y être.

Si l'Europe s'est développée, c'est grâce à Descartes et à Auguste Comte qui ont fait pivoter la culture, en introduisant le doute cartésien.

Lorsque l'on voit la réforme de la Moudawana qui résulte d'un travail d'une équipe extraordinaire, quand il y a eu blocage, on a proposé à l'équipe d'experts, deux situations comme dans l'Europe du 18^e siècle : un mariage civil et un mariage religieux. Mais cette proposition n'a pas été retenue car elle risquait de créer une société bicéphale.

Après avoir revu leur copie, ils se sont mis d'accord sur 6 points, mais pas sur les deux points de dissension que sont le mariage et la polygamie.

Ma question est simple : est-ce que les religions, comme en Europe, ne sont pas menacées par la mondialisation, sans frontières culturelles ou économiques ou encore télévisuelles ?

Question de Mme Laïla Raïs

Je tiens à remercier Mme Lamrabet et l'équipe de la Fondation Attijariwafa bank d'avoir offert cette occasion de partages. Nous connaissons votre perception de la religion, mais avez-vous une approche soufie, spirituelle qui permet de nous élever ?



Réponse de Mme Lamrabet

Je vous remercie pour votre intérêt et je vais essayer de répondre à vos nombreuses questions.

Concernant la première question relative à la Justice, avant les 6 versets socio-conjoncturels du Coran, la polygamie, dans le cadre historique de la révélation, était tout à fait acceptable, voire même sans limite.

Le Coran a introduit la notion de traitement égalitaire entre les épouses, en trois étapes, en limitant la question à 4 versets connus, avant de finir avec la recommandation de conserver une seule épouse. Une minorité de théologiens a alors estimé que la monogamie constituait le socle du mariage en Islam. Le Coran ne pouvait pas faire autrement que de réformer en douceur, sans pour autant favoriser la polygamie.

Tout comme pour le Hadj, le Coran a conservé l'essentiel des rituels datant de l'ère de la Jahilya, et introduit tout juste quelques aménagements. Il en est de même pour l'esclavage, le Coran ne l'a pas aboli puisque certains versets font référence aux concubines et autres esclaves. Mais dans chaque sourate, l'on trouve un acte expiatoire. Par exemple, libérer un esclave était un acte de piété et donc une façon d'abolir, en douceur, cette pratique millénaire.

De ce fait, il n'est pas possible d'évoquer un texte datant du 7^e siècle avec le regard de notre modernité. Il en est de même pour la polygamie qui, de mon point de vue, est un non-sens aujourd'hui.

D'ailleurs, les théologiens ont valorisé le mariage avec 4 femmes au maximum. Cependant, beaucoup de juristes maîtrisant le Fiqh, ont permis à la femme d'inscrire dans leur contrat de mariage, son refus de permettre à son époux de prendre d'autres épouses. Pour quelle raison ? Parce que la monogamie qui est le fondement du mariage en Islam, existe aussi bien dans le Coran que dans la jurisprudence islamique. D'ailleurs, les femmes en Andalousie ont toujours posé cette condition à leur futur mari.

Bien plus, il y a un hadith du Prophète dans lequel Ali, le mari de sa fille, a décidé de prendre une autre épouse. Le Prophète est monté dans le minbar et a eu une de ses rares colères en affirmant : « jamais ma fille ne restera dans un foyer polygame »... Même si le Prophète était polygame, (sa polygamie étant motivée par la nécessité de conclure des alliances tribales), il était opposé aux mariages polygames.

À travers cette prise de position, il engageait la société dans une nouvelle phase, en inculquant à ses adeptes, la nécessité d'instaurer la monogamie comme modèle de mariage en Islam.

Cependant, les juristes n'ont pas respecté cette recommandation ferme du Prophète, perpétuant la polygamie dans nos sociétés.



Un autre verset important fait référence à la liberté de choix. L'une des erreurs les plus fréquentes est de sortir les versets de leur contexte.

Avant ce verset, plusieurs le précédent expliquant les principes de l'Islam : ceux qui croient en Dieu et au Jugement dernier sont des musulmans qui se soumettent à la création et au Créateur ; ils n'ont pas de quoi avoir peur. De ce point de vue, les autres prophètes sont tous des musulmans, (musulmans au sens large, autrement dit des croyants, reconnus en tant que tels par le Coran). Ce verset n'est pas du tout en contradiction avec celui faisant référence à la liberté de choix.

Environ 200 versets parlent de liberté de choix et certains versets tempèrent l'acte de prosélytisme du Prophète (« Tu n'es pas quelqu'un qui va imposer » et « La ikraha fi d'ine »). Ce principe de liberté est fondamental et récurrent dans le livre Sacré, mais malheureusement, l'interprétation multiple des textes sacrés a dévoyé les messages clés de notre religion et l'on est qualifié rapidement de mécréant dès que l'on essaie de replacer ces versets dans leur contexte.

Il faut relire ces textes par le prisme de la lecture réformatrice et l'analyse rhétorique des textes du Coran qui est un peu plus complexe. Des académiciens belges sont actuellement en train de relire le Coran selon cette analyse sémitique. Il faut savoir qu'il existe au moins deux types

d'analyse rhétorique : l'analyse rhétorique gréco-latine où le texte doit comprendre une introduction, un corps et une conclusion. Or, le Coran, comme la Bible d'ailleurs, ne respectent pas cette articulation.

En revanche, par le prisme de l'analyse rhétorique sémitique qui recourt à des techniques complexes, ces textes sacrés sont parfaitement cohérents. Les chercheurs démontrent ainsi que le verset consacré à la « liberté de choix » est central, même s'il est placé entre des versets qui prônent la primauté et la suprématie de l'Islam.

Aujourd'hui, l'analyse rhétorique sémitique connaît beaucoup d'adeptes car elle va au-delà de l'analyse critique et de l'analyse traditionaliste qui renvoie au contexte historique. De plus, elle est beaucoup plus respectueuse de la cohérence globale du texte sacré et intègre sa dimension sémite.

Concernant l'héritage, je suis entièrement d'accord avec vous. Nous venons d'ailleurs de publier un ouvrage collectif sur cette question. Je tiens à souligner que c'est la première fois au Maroc que nous adoptons une approche pluridisciplinaire par rapport à l'héritage. Nous avons sollicité des anthropologues, des sociologues, des économistes, des juristes, des théologiens, pour expliquer de façon sereine cette problématique. Ce livre est disponible en librairie depuis un mois. Une présentation de cet ouvrage est prévue en septembre 2017. C'est le premier travail pluridisciplinaire accompli pour avancer sur cette question et identifier des décisions concrètes.

Car jusqu'à présent la question a été discutée sur la place publique, sans que nous n'ayons obtenu de résultats concrets sur notre réalité. La question sur Al Wassiyya dont vous parlez est primordiale. Les versets consacrés à Al Wassiyya sont au nombre de 20, alors que ceux portant sur l'héritage sont au nombre de 4 seulement. Dans le Coran, Al Wassiyya devance la répartition de l'héritage. En réalité, c'est une question de pouvoir économique, notamment celui des hommes. À partir du 8^e siècle, des contradictions ont été relevées et un hadith a été prononcé.

« La grande faiblesse du réformisme musulman est qu'il a toujours été porté par des personnes et non des institutions »

Le grand problème du réformisme musulman, c'est qu'il a toujours été porté par des personnes, et non par des institutions.

Cela explique la faiblesse de ce mouvement réformiste. D'où la nécessité d'instaurer un travail multidisciplinaire, réunissant toutes les compétences aux côtés des juristes. Il s'agit-là d'un travail de fourmi qui ne peut être accompli par des individus éparpillés à travers le monde.

Concernant la question relative aux « Houris », je vous renvoie à la meilleure interprétation d'Ibn Arabi. Selon ce maître soufi, les Houris sont des êtres célestes, valables aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Que nous reste-t-il à faire aujourd'hui ? Je serai incapable de vous répondre. J'essaie d'apporter ma modeste contribution à travers le travail que je réalise à mon échelle et je vous laisse imaginer les obstacles à dépasser au quotidien pour le mener à bien.

Je vous remercie pour votre intérêt.

The background of the image is a close-up, slightly blurred view of water. The water is a pale, clear blue. There are numerous small, white, frothy bubbles or foam scattered throughout, particularly in the lower half. Interspersed among the water and foam are thin, yellowish-green strands, likely seaweed or algae, which add texture and color to the scene. The overall lighting is bright and natural, suggesting an outdoor aquatic environment.

La rencontre en images



Aux côtés de Mme Wafaâ Guessous, DGA Attijariwafa bank, des participantes à la conférence posent pour la photo souvenir.



De gauche à droite : Mohamed Laroussi (écrivain), Hicham Filali et Mohamed Oulkhour (Luxe Radio) étaient présents à la rencontre.



L'exposé de Mme Lamrabet captive l'attention des participants qui n'ont pas raté l'occasion de partager leurs points de vue lors de la séance des questions/réponses.



Ici, vue sur une table de participants à la conférence qui suivent attentivement les explications de Mme Lamrabet.



M. Mohamed Chaouki Belkadi et M. Abdelmajid El Allam (ex-Attijariwafa bank) échantent avec Mme Guessous avant le début de la rencontre.



Toutes les générations sont présentes à la rencontre sur la réforme de l'Islam.



Vue d'ensemble sur l'espace d'art Actua qui a accueilli cette rencontre très intéressante pour la réforme dans l'Islam.



Ici, quelques participantes savourent l'échange sur des thématiques importantes pour tous les âges.

LA FONDATION Attijariwafa bank, UN ACTEUR CITOYEN AU SERVICE DU DÉBAT & L'ÉDITION, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ART & LA CULTURE

La Fondation Attijariwafa bank déploie toute son énergie et son savoir-faire depuis plusieurs décennies, en soutenant trois domaines essentiels pour le développement de notre pays, à savoir le débat d'idées & l'édition, l'éducation, l'art et la culture.

Le pôle Édition & Débats a pour mission de promouvoir un débat constructif sur des problématiques économiques, sociales, sociétales, et culturelles. À travers son cycle de conférences « Échanger pour mieux comprendre », le pôle offre une plateforme ouverte aux opérateurs, acteurs de la société civile, étudiants et enseignants universitaires, afin de favoriser l'échange avec les experts marocains et étrangers. Par ailleurs, le pôle Édition & Débats apporte son soutien à la publication de livres et manuscrits, et assure la diffusion de travaux de recherche et de productions intellectuelles réalisés par les entités de la banque.

Le pôle Éducation apporte un appui à l'enseignement sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, du préscolaire au supérieur, afin de contribuer à la réduction des taux d'abandon et d'échec scolaire. Le pôle initie ainsi de nombreuses actions structurantes dans ce domaine comme le programme d'appui au préscolaire en faveur du quartier de Sidi Moumen à Casablanca ; le soutien à l'amélioration de la qualité du primaire au niveau des établissements publics ; et le soutien aux élèves de classes préparatoires dans leur préparation aux concours d'accès aux grandes écoles, à travers les semaines de concentration et l'amélioration de la qualité de vie dans les centres de classes préparatoires.

Par ailleurs, le pôle Éducation a fait preuve d'innovation en créant, en partenariat avec Banco Santander, le master « Banque et Marchés Financiers » ainsi que le portail et la carte Jamiat.

Le pôle Éducation est également engagé en faveur de l'encouragement de l'esprit d'entrepreneuriat et l'accompagnement des jeunes promoteurs. Enfin, le soutien aux associations en faveur des populations démunies ou en situation précaire constitue un axe d'intervention majeur du pôle.

Le pôle Art & Culture est un acteur majeur dans la démocratisation de l'accès à la culture et à l'éducation artistique des jeunes. Depuis plusieurs années, le pôle apporte un soutien à la création artistique contemporaine et facilite l'intégration des jeunes talents dans le circuit artistique. De même, il accompagne les projets universitaires et associatifs visant l'épanouissement artistique en milieu scolaire et universitaire. Initiateur de plusieurs expositions monographiques ou collectives, le pôle Art & Culture contribue à la promotion des artistes africains et fait de l'art, un vecteur de rapprochement et d'échange interrégional. Il assure, enfin, la conservation et la valorisation du patrimoine artistique du groupe Attijariwafa bank.

Dans chacun de ses trois pôles, la Fondation Attijariwafa bank a développé une expertise qu'elle met au service de la communauté ou tissé des partenariats solides avec des associations de renom afin d'optimiser la portée de ses initiatives citoyennes.



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

attijariwafabank.com